



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 3 février 2012

**LE LIEUTENANT GOUVERNEUR DUFFY REJOINT LES OFFICIERS DES FORCES DE L'ORDRE
ET LES AVOCATS DE VICTIMES D'ACTE CRIMINEL DES COMTES JEFFERSON ET LEWIS
POUR SOUTENIR LA PROPOSITION DU GOUVERNEUR CUOMO
D'ETENDRE LA BANQUE DE DONNEES ADN DE L'ETAT DE NEW YORK**

Les parties échangeront sur les bienfaits de l'extension pour protéger les New Yorkais

Le Lieutenant Gouverneur Robert J. Duffy s'est réuni aujourd'hui avec l'Avocat de District du Comté Jefferson, Cindy F. Intschert, le Shérif du Comté Jefferson, John P. Burns, l'Avocat de District du Comté Lewis, Leanne K. Moser et le Shérif du Comté Lewis, Michael Carpinelli, pour apporter son soutien à la proposition du Gouverneur Andrew M. Cuomo d'étendre la banque de données ADN de l'état, qui permettra de résoudre plus de crimes, rendre justice aux victimes et disculper les New Yorkais innocents. Le Lieutenant Gouverneur, les Avocats de District et les Sheriffs ont été également rejoints à la conférence de presse de la Chancellerie d'Etat de Dulles par les avocats de victimes d'acte criminel des Comtés Jefferson et Lewis.

« Lorsque le Gouverneur Cuomo a détaillé sa proposition de Budget exécutif le mois dernier, il a dévoilé les prochaines étapes de son plan pour construire un nouveau New York », a déclaré le Lieutenant Gouverneur Duffy. « Son plan d'étendre la banque de données ADN de l'état transformera notre système judiciaire pénal. Au cours de ma carrière dans les forces de l'ordre, j'ai pu constater, affaire après affaire, où la preuve ADN a fait la différence - en excluant les personnes soupçonnées, en identifiant les coupables de crimes et en donnant aux victimes la possibilité de tourner la page et une mesure de justice. Je ne peux imaginer pourquoi on voudrait empêcher l'exploitation de tout le potentiel d'un outil si puissant. »

L'Avocat de District Intschert a déclaré : « Je suis heureux de rejoindre ceux qui recherchent la vérité dans nos salles d'audience et qui luttent pour la justice à l'égard des victimes d'acte criminel, en soutenant la proposition du Gouverneur d'étendre l'ADN à tous les crimes. C'est un plan qui s'attache à recueillir l'ADN des personnes qui ont été condamnées - pas seulement accusées - de crimes, pour que ces données d'identification puissent être comparées avec les preuves laissées sur les scènes de crimes, dans le passé et dans l'avenir. Les criminels profitent chaque jour de la technologie à leurs propres fins illicites. Cette proposition offre aux forces de l'ordre la capacité à utiliser la technologie existante pour

French

identifier comme il se doit ceux qui menacent la sécurité de nos familles et de nos amis. »

L'Avocat de District Moser a déclaré : « Chaque citoyen de notre communauté doit comprendre que la proposition du Gouverneur d'étendre l'ADN à tous les crimes renforce l'intégrité du système judiciaire pénal. Etendre la banque de données ADN augmentera son utilité en toute circonstance. Elle nous permet de sélectionner et d'exclure des personnes dès les premiers stades des enquêtes, et offre à la police et aux procureurs un outil d'exception pour résoudre les actes délictueux violents commis contre les personnes que nous avons juré de protéger, et ce faisant, nous pouvons aider les victimes de crimes à tourner la page et à trouver une tranquillité d'esprit. Imaginez la sécurité et la protection qui peuvent être apportées à l'ensemble de nos citoyens avec l'adoption de cette proposition. »

L'Etat de New York doit encore exploiter le plein potentiel de la banque de données ADN, la loi d'état ne permettant de recueillir l'ADN que sur 48 pour cent des délinquants condamnés pour un crime selon la Loi pénale. Actuellement, quiconque est condamné pour un crime ou l'un des 36 délits de Loi pénale doit fournir un échantillon d'ADN.

La proposition du Gouverneur exigerait que les échantillons d'ADN soient recueillis sur les condamnés de tous les délits de Loi pénale et de tout crime déterminé par les autres lois d'état, comme le délit de conduire en état d'ébriété en vertu de la Loi sur la Circulation et les Véhicules, la cruauté aggravée envers les animaux en vertu de la Loi des Marchés et de l'Agriculture, et les infractions liées aux drogues en vertu de la Loi sur la Santé publique.

Le Sheriff Burns a déclaré : « Je ne remercierai jamais assez le Gouverneur Cuomo et le Lieutenant Gouverneur Duffy pour le soutien constant qu'ils ont démontré envers la communauté policière. Adopter cette proposition, qui exigera que tous les condamnés de crime ou délit subissent un prélèvement d'échantillon ADN qui sera remis à la banque de données ADN, permettra de faire de l'Etat de New York l'état le plus sûr du pays. »

Le Shérif Carpinelli, un membre à la retraite du Département de la Police de Rochester, a déclaré : « Il est très important que nous utilisions chaque ressource et outil disponibles aujourd'hui pour les forces de l'ordre, afin d'appréhender et de poursuivre les criminels dans la société d'aujourd'hui de manière équitable et précise. C'est pourquoi la proposition du Gouverneur d'étendre la banque de données ADN est si importante. Je suis fier de prendre la parole ici aujourd'hui avec mon ancien Chef de Police - maintenant Lieutenant Gouverneur de l'état - pour soutenir pleinement cette proposition. »

Elaina Marra, Directeur exécutif du Centre d'Assistance aux Victimes du Comté Jefferson, a déclaré : « Pendant 33 ans, le Centre d'Assistance aux Victimes du Comté Jefferson a travaillé pour aider les victimes à reconstruire leurs vies. Je suis fière d'être ici aujourd'hui, pour donner la parole aux victimes d'acte criminel et soutenir la proposition du Gouverneur Cuomo d'étendre la banque de données ADN. L'utilisation de cette méthode scientifique aidera à résoudre les crimes et donnera aux victimes la possibilité de tourner la page, sachant que le vrai coupable a été incarcéré. Cette proposition est une excellente forme de défense qui apporte un meilleur sentiment de justice pour les victimes. »

French

Mary Interiano, Responsable de programme, Services de crise en cas de viol et violence domestique, Opportunités du Comté Lewis, a déclaré : « Nous fournissons des services confidentiels à toutes les victimes de crimes. L'objectif de notre programme est de rendre plus forts les membres des familles et survivants, de les aider à reprendre le contrôle de leurs vies, et les accompagner vers la guérison. Cette proposition de loi pourrait avoir un énorme effet sur les victimes recherchant la justice et la résilience. En soutenant cette proposition de loi, nous soutenons une meilleure sécurité pour notre communauté en tenant les auteurs d'actes de violence responsables de leurs gestes. »

La banque de données a été créée en 1996. Depuis cette date, la preuve ADN a aidé les procureurs à résoudre plus de 2 700 crimes et à disculper 27 New Yorkais.

La Secrétaire Adjointe à la sécurité publique de New York, Elizabeth Glazer, a déclaré : « Chaque jour que nous attendons l'extension de la banque de données ADN de l'état, une autre affaire s'avère non résolue, une personne injustement condamnée reste en prison, et nous risquons que l'un de nos proches ne soit victime d'un crime qui aurait pu être empêché. Comment nous le savons? Parce que nous avons la preuve qui montre que chaque fois que nous avons étendu la banque de données ADN, nous avons résolu plus de crimes. C'est aussi simple. »

La dernière extension de 2006, qui pour la première fois a rendu les délits admissibles à l'ADN, a montré que les criminels ne se spécialisent pas. Un délinquant de bas niveau aujourd'hui est souvent un violent criminel d'hier :

- Les échantillons d'ADN recueillis sur les condamnés de délits pour des vols simples ont été reliés à 965 crimes, dont 51 meurtres, 222 agressions sexuelles, 117 vols à main armée et 407 cambriolages.
- Et les échantillons d'ADN recueillis sur les condamnés d'intrusion criminelle au deuxième degré ont été reliés à 30 homicides, 110 agressions sexuelles et 121 cambriolages, entre autres crimes.

Les données de la Division des Services de Justice pénale de l'état (DCJS) montrent aussi que les délinquants reliés à des crimes par la banque de données ADN ont eu trois condamnations antérieures pour des infractions non admissibles à l'ADN avant d'être condamnés pour des délits qui ont nécessité des échantillons d'ADN. De nombreux délits de bas niveau, non admissibles à l'ADN, sont précurseurs de crimes violents :

- 27 pour cent des condamnés pour l'utilisation non autorisée d'un véhicule sont par la suite arrêtés pour un crime violent dans les cinq ans de la condamnation pour un délit.
- 21 pour cent des condamnés pour trois autres délits - intrusion criminelle au troisième degré, hooliganisme au quatrième degré et vol de services - sont arrêtés par la suite pour un crime violent dans les cinq ans de leur condamnation pour l'un de ces délits.

Recueillir un échantillon d'ADN n'est pas une procédure envahissante : les délinquants reconnus coupables frottent l'intérieur de leur joue avec une languette de prélèvement. Le Centre des Enquêtes de police scientifique de l'Etat de New York convertit ensuite ce matériel en profil numérique, particulièrement unique pour ce délinquant. Le profil est utilisé seulement pour faire correspondre les condamnés avec les preuves trouvées sur la scène de crime, et relier les crimes qui peuvent impliquer le même auteur. Le profil ne peut pas être utilisé à d'autres fins et ne peut permettre d'identifier la race d'une personne, l'apparence, la santé ou le comportement.

La procédure par laquelle les profils sont téléchargés, testés et comparés avec les condamnés assure que rien, à part la science, n'affecte les résultats d'une correspondance. Les noms, photographies ou antécédents judiciaires qui correspondent aux profils ADN ne sont pas conservés dans la banque de données, et la DCJS, l'agence confirmant l'identité une fois que la correspondance a été établie, n'a pas accès aux profils ADN conservés dans la banque de données. De plus, une fois que la correspondance ADN a été établie, des tests de confirmation sont effectués pour assurer sa précision avant notification aux laboratoires locaux et forces de l'ordre.

Le Centre des Enquêtes de la Police scientifique de l'Etat de New York à Albany peut traiter 10 000 échantillons d'ADN de condamnés par mois. La proposition d'extension du Gouverneur portera le total mensuel à moins de 7 000 et ne créera pas de retards.

Si elle est adoptée, la proposition du Gouverneur entrera en vigueur le 1er octobre 2012, et ne sera pas rétroactive. De plus, la proposition ne s'appliquera pas aux enfants impliqués dans des affaires devant les Tribunaux des Familles ou aux jeunes délinquants.

L'Etat de New York a lancé un site web interactif dans le cadre de la campagne du Gouverneur pour construire un nouveau New York et tenir les résidents informés des initiatives clés de l'état. Pour plus d'information, visiter www.NYGetInvolved.com et rejoindre la conversation #DNASTopsCrime.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418